PAROISSE
SAINT JEAN BAPTISTE
DES HERBIERS

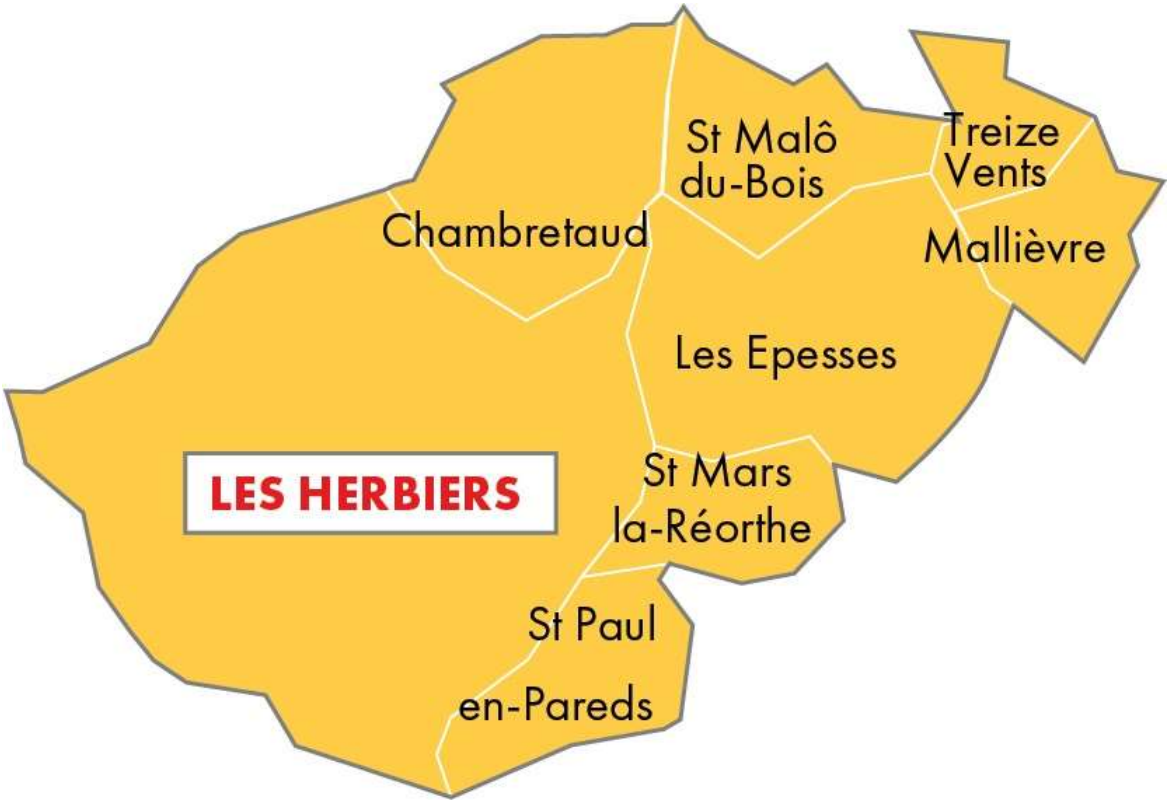

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE DES HERBIERS

● Collecte paroissiale

● Abonnement bulletin

Chers paroissiens et paroissiennes,

Comme tous les ans, à cette période, nous revenons vers vous pour la collecte paroissiale et l'abonnement au bulletin. Cette rentrée pastorale est marquée par la création de notre nouvelle paroisse. Occasion pour moi de remercier les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie au service de celle-ci.

Malgré la fusion de nos deux anciennes paroisses, les besoins, les charges, les frais de fonctionnement resteront les mêmes. Nous faisons donc appel à votre générosité afin que la paroisse continue de se rendre proche de vous à travers la célébration des sacrements, la catéchèse, les services et les mouvements qu'elle propose. A l'image du Christ, elle souhaite vous accompagner durant tous les âges et les étapes de la vie.

Ce coupon vous permettra également de vous abonner ou de renouveler votre abonnement au bulletin paroissial et de doyenné. Ce dernier se veut un support de communication afin de vous transmettre des nouvelles, des informations, connaître les horaires et les intentions de messes...

Nous vous remercions pour votre générosité et votre fidélité au bulletin !

Au nom du conseil économique,
Père Florent MURZEAU, curé de la paroisse.

PAROISSE SAINT JEAN BAPTISTE DES HERBIERS
26 Grande Rue Saint Blaise 85500 LES HERBIERS

COLLECTE PAROISSIALE

BUDGET PREVISIONNEL DE LA NOUVELLE PAROISSE

CHARGES	
Eau, Electricité, Gaz, Fuel	40 000,00 €
Dépenses d'entretien- achat de fournitures-Amortissements	53 000,00 €
Frais de fonctionnement (charges, impôts...)	105 300,00 €
Total :	198 300,00 €
PRODUITS	
Abonnements, Bulletins, Divers	19 300,00 €
Collecte paroissiale, quêtes, casuels (baptêmes, mariages, sépultures)	168 000,00 €
Cierges et autres dons	11 000,00 €
Total :	198 300,00 €

La collecte paroissiale n'est pas à confondre avec le denier de l'Eglise (versé intégralement au diocèse). Elle permet de financer : l'entretien, le chauffage, l'électricité et le coût de fonctionnement des bâtiments paroissiaux et des églises (à noter : les tarifs des énergies augmentent), mais également les services de secrétariat (photocopies, téléphone, internet…), les frais d'assurances, d'impôts, de déplacements, d'amortissements…

AVANTAGES FISCAUX

Jusqu'au 31 décembre 2022, la réduction fiscale, appliquée aux dons en faveur des **associations cultuelles**, passe de 66% à **75%** (au-delà de 554 € de dons, la déduction fiscale repasse à 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

- *Un reçu vous sera envoyé en février 2023 pour chaque versement par chèque.*
- *Votre offrande peut rester anonyme si vous le désirez et si vous payez en espèces*

DON POUR LA COLLECTE PAROISSIALE

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone :_____ Mail :

MA PARTICIPATION A LA VIE PAROISSIALE : = ……...€

Chèque à l'ordre de « Paroisse Saint Paul des Herbiers »

ABONNEMENT BULLETIN PAROISSIAL 2023

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone :_____

Mail :

Abonnement par *(cocher)* : □ Distributeurs : **14€**
□ La poste : **30 €**
□ Internet : **8 €**

Chèque à l'ordre de « Paroisse Saint Paul des Herbiers »
à déposer dans votre relais ou par courrier au presbytère des Herbiers

L'abonnement couvrira la période jusqu'au 31 décembre 2023

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

En remplissant ce formulaire, je transmets des données personnelles. Ces données seront exclusivement exploitées par l'Eglise Catholique de Vendée (Association Diocésaine de Luçon) dans le cadre de ses activités. Aucune information ne sera transmise à un tiers. Vos données seront conservées tant que vous demeurez en contact régulier avec l'Eglise catholique.

☐ J'autorise l'Association diocésaine de Luçon à collecter et utiliser mes données personnelles pour me transmettre toute information relative aux activités paroissiales, diocésaines.

☐ Je n'autorise pas l'Association diocésaine de Luçon à collecter et utiliser mes données personnelles.

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au délégué à la protection des données pour notre diocèse : dpo@diocese85.org